

## Rapport du Président

Commission permanente du  
vendredi 9 octobre 2020

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-9-10-2**

### Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -  
Direction des territoires de la solidarité

### Service consulté

## **PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) DE COLMAR - PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT**

Résumé : Les Programmes de Réussite Educative (PRE) sont inscrits dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ceux-ci visent à rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans, scolarisés ou résidant sur les territoires situés en zone éducative prioritaire.

Le Département est engagé dans le PRE Colmarien depuis 2015, d'abord dans le cadre du diagnostic initié par la Ville de COLMAR puis au sein des différentes instances de ce dispositif depuis la prise de fonction du coordinateur PRE à l'automne 2018.

En 2018 et en 2019, le Département a participé financièrement à hauteur de 5 000 € au fonctionnement du PRE. Il est proposé de renouveler cette participation financière, d'un montant identique, en 2020.

L'objectif du Programme de Réussite Educative (PRE) est d'apporter une réponse individualisée, au plus près des besoins de l'enfant en tenant compte de son environnement social, familial et culturel, en associant ses parents et en les impliquant à toutes les étapes de la construction et de la réalisation du plan d'aide. Il s'appuie sur la mise en réseau des partenaires du territoire, afin d'articuler des compétences, des acteurs et des actions existantes.

Le pilotage et la coordination de ce dispositif sont assurés par la Ville de COLMAR par le biais du coordinateur PRE recruté à l'automne 2018 ; un référent de parcours PRE intervient depuis 2019 et accompagne la famille tout au long du parcours de l'enfant au sein du dispositif.

Le Département, au travers du Territoire de Solidarité de Colmar, est intégré aux deux Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) qui se sont réunies à 7 reprises en 2019. Cette instance pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle (Département, Ville, Education Nationale, RASED...) a examiné 26 situations individuelles, dont 21 orientées par l'Education Nationale.

Les orientations et les parcours proposés dans le cadre du PRE s'inscrivent aujourd'hui dans le droit commun : centre socio-culturel, activités périscolaires...  
En parallèle, un travail est mené par le coordinateur PRE afin d'initier des partenariats avec un réseau élargi permettant de proposer une réponse plus fine aux problématiques des enfants accompagnés.

Au regard des constats effectués et des marges de progrès identifiées, des axes de travail sont en cours de développement autour de l'éducation à la santé, de l'inclusion scolaire et des apprentissages fondamentaux : parler, lire, écrire.

Lors de la montée en charge du PRE en 2019 et 2020, outre la présence du Département aux instances de pilotage (COPIL, EPS...), des liens réguliers entre la Direction des Territoires de la Solidarité et la Ville de COLMAR ont permis de fluidifier l'échange d'informations nécessaires à la bonne compréhension de la situation de l'enfant et de sa famille et de définir les périmètres d'intervention de chacun.

La place du Département dans ce dispositif est primordiale du fait de sa connaissance du public ciblé et du réseau partenarial local. La multiplicité des expertises réunies au sein des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien permet à la fois de proposer un accompagnement adapté pour l'enfant et sa famille mais également de favoriser le travail en réseau des acteurs locaux œuvrant auprès des 2/16 ans. Il s'agit ainsi d'un relais pertinent pour l'accompagnement des familles.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 25 septembre 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder une subvention de 5 000 € pour le Programme de Réussite Educative de la Ville de COLMAR, au titre de l'année 2020, et d'autoriser son versement en une seule fois au CCAS de la Ville de COLMAR. Cette dépense sera imputée au programme I731 – Chapitre 65, Fonction 50, Nature 65737.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT  
Remy WITH